TELEGRAPHIE

CANADA

Préconisation du Cardinal Taschereau aujourd'hui.—Nomination de Mgr l'Archevêque Fabre—Création probable de l'Evêché d'Ottawa en Archevêché.

QUÉBEC, 7.—Une dépêche spéciale de Rome reçue à l'Archevêché à deux heures cette après-midi, annonce officiellement que Sa Grandeur Mgr l'Archevêque Taschereau a été créé cardinal, au consistoire que le Saint-Père a tenu cet avant-midi au Vatican.

A trois heures cette après-midi, un salut de vingt coups de canons a été tiré de la citadelle, pour annoncer la joyeuse nouvelle et donner le signal des réjouissances qui sont déjà commencées à Québec, et qui se continueront dans l'archidiocèse, la province de Québec et le Canada tout entier, jusqu'à l'arrivée du Garde Noble et de l'ablégat du Saint-Siége, chargés de venir remettre la barrette cardinalice au nouveau prince de l'église.

La Garde Noble est attendu en cette ville à la fin du mois, et c'est alors que les démonstrations auront lieu dans tout leur éclat et toute leur splendeur.

La dépêche annonce aussi officiellement que le diocèse de Montréal a été érigé en archevêché.

L'évêché d'Ottawa n'est pas encore érigé en archevêché, mais il est probable que la chose se fera sous peu.

Nouvelles de Québec

QUÉBEC, 7.—Le capitaine Lindell, du steamer "Vancouver," rapporte avoir rencontré des milliers d'icebergs au nord du cap Race et, jusqu'à Sainte-Marie. Le sifflet des signaux siffle encore au cap. Le steamer "Sardinian" est arrivé dans le port de bonne heure ce matin. Tous les navires qui arrivent rapportent que d'énormes icebergs entourent le cap Race.

—Un officier de police est arrivé en ville d'Angleterre pour essayer d'obtenir l'extradition de John Beatson, arrêté ici il y a quelques semaines sur l'accusation d'avoir volé son employé.

Le greffier de la paix a pris certaines formalités préliminaires nécessaires en Angleterre.

—Un grand nombre de faux billets de $1 et $2 sont en circulation en cette ville. L'on dit qu'un grand marchand de nouveautés a reçu $30 en billets de cette espèce dans une seul jour.

—L'Orateur de la Chambre des Communes est en cette ville.

Le Concile Provincial

QUÉBEC, 7.—La clôture du septième concile provincial des évêques catholiques a eu lieu, hier, par une procession des évêques et du clergé depuis le palais jusqu'à la basilique où Mgr Langevin a officié. Mgr Gravel, de Nicolet, a prononcé le sermon de circonstance.

ETATS-UNIS

Question d'Orient

NEW-YORK, 7—Une dépêche de Constantinople au *Herald* dit: On a beaucoup d'espoir ici et à Athènes que l'avénement de Tricoupis au pouvoir conduira à une quasi-alliance entre la Grèce et la Turquie.

Les manifestations récentes de la politique agressive des Russes au sujet des procédés faits à Sébastopol et des discours faits à Moscou démontrent que les deux gouvernements intérieurs doivent se préparer à rencontrer, à une date prochaine, les manœuvres futures de l'ennemi commun dans les Balkans. Quoique les troupes aient été retirées de Thessalie, la Porte n'a aucune intention de placer son armée sur le pied de paix. Des sommes considérables sont envoyées en Hongrie pour y acheter des chevaux.

On a l'intention de renforcer les positions sur la frontière à Erze Roumaad, en y envoyant un grand nombre de soldats, dont on n'a plus besoin sur la frontière grecque. La santé de Hobart Pacha diminue de jour en jour et il a écrit d'Italie donnant sa résignation.

Les Apaches

BENSON ARIZ, 7.—On a trouvé le cadavre de M. Goldbaun, marchand, qui a été tué par les Apaches hier. Thomas Smith, un mineur, a aussi été tué par les Apaches.

EUROPE

Tremblement de terre

LONDRES, 7.—Un autre tremblement de terre a eu lieu à l'île de Chio; il n'y a eu aucun dommage.

Question irlandaise

LONDRES, 7—M. O'Connor a envoyé une lettre au *Daily News* avec une copie du compte envoyé à M. Bridgeman, député conservateur pour Boulton, par les propriétaires du *Boulton Chronicle*, pour impressions durant l'élection; le compte renferme un item pour 2,000 copies du manifeste de M. Parnell et est vérifié par M. Bridgeman.

M. O'Connor ajoute: la déclaration de M. Bridgeman à la chambre des communes qu'il ne connaissait rien de cette affaire est très étonnante.

M. O'Connor continue: les tories ont offert des sommes d'argent pour différents buts dans presque tous les districts électoraux où il y avait des voteurs irlandais Dans la plupart des cas l'argent a été refusé.

Les chefs irlandais ont déclaré ouvertement que les chefs tories les plus influents considéraient sérieusement le projet du home rule. Un candidat conservateur a montré a un des chefs irlandais durant la dernière élection un projet d'adresse se déclarant en faveur d'un parlement sur le Collége Green. Ce chef a déclaré que personnellement il était en faveur du home rule, mais qu'il croyait qu'il était imprudent de se déclarer si ouvertement, c'est pourquoi certaines phrases avaient été changées et d'autres ajoutées. Si les chefs irlandais refusent de donner des preuves ou faveur de leurs collègues c'est à cause des tactiques peu scrupuleuses de lord Randolph Churchill qui fait briser les sceaux des communications privées.

LONDRES, 7—Mgr Walsh, dans un dissours à Katmins, samedi, a dit qu'il avait été grossièrement calomnié par le clergé protestant qui l'accusait d'avoir dit que l'Eglise catholique n'était pas contente de l'égalité, mais qu'elle insistait pour avoir la suprématie. Ce sentiment, dit-il, est tout à fait étranger à mes vues sur ce sujet. Je ne demandais qu'une juste égalité, aucune faveur et le même état de choses; il espérait réclamer les mêmes privilèges pour ses concitoyens protestants.

LONDRES, 7—Thomas Clark Luby, chef fénien, publie une lettre dans laquelle il dit: Si le bill de Gladstone est rejeté, tant pis pour l'Angleterre qui sera obligée plus tard d'accorder le home rule sans obtenir de reconnaissance en retour.

L'avenir de l'Irlande est sain et sauf. Elle a de son côté la justice et le bon vouloir de tout le monde. Personnellement je n'ai aucune objection à voir cette lutte entre l'Angleterre et l'Irlande terminée honorablement.

Les Forçats en Cour

Hier matin, vers dix heures, sept forçats du pénitencier de Saint-Vincent de Paul, qui ont pris part à la révolte du mois d'avril dernier, ont été amenés à la cour criminelle, à Montréal, pour y subir leur procès. Ce sont Monday, Lévesque, Martel, Portelance, Desjardins, Brouillet et Viau.

Cinq étaient avec trois gardes dans une grande voiture traînée par deux chevaux. Viau et Monday étaient avec deux gardes dans une voiture à un seul cheval.

Plusieurs centaines de personnes étaient réunies aux portes du palais de justice pour assister à leur arrivée.

Le trajet à travers le beau paysage de Saint-Vincent à Montréal a été un véritable voyage de plaisir. Malgré le boulet attaché au pied, la livrée du bagne, et les sifflets de quelques groupes réunis sur leur passage, les forçats étaient en humeur et tous avaient la figure joyeuse en traversant les rues de la ville. Quelques-uns ont même tenté d'innocentes flirtations avec quelques fillettes. Ils n'ont pas eu tout l'encouragement désiré.

Ils étaient escortés par le député préfet Ouimet, les gardes, M. Quilliver, Gadbois, Chartrand, Paré, Couvrette et Plouffe.

En montant la rue Gosford à côté de l'hôtel-de-ville, le cheval qui conduisait la voiture où étaient Viau, et Monday, s'abattit tout à coup. On voulut le faire relever, mais il était mort au bout d'une minute. Les deux prisonniers se rendirent au palais de justice dans une voiture de rocher.

Les corridors du palais et les alentours étaient remplis de curieux, dès neuf heures; à l'entrée du juge sur le Banc, la cour était bondée de spectateurs.

Patrick Monday a été appelé le premier à la barre. On entendit le roulement du boulet au fond de la boîte, le fracas de la chaîne qui traînait sur les dégrés et le forçat parut.

Monday est un grand jeune homme brun, yeux noirs, joues amaigries, physionomie sévère. C'est le cocher, qui a aidé aux briseurs de coffres-forts de la Longue Pointe, en février 1885. Il purge une sentence de 6 ans. Il plaide non-coupable de tentative d'évasion, et il dit qu'il sera prêt à subir son procès lorsqu'il aura vu son avocat.

Pierre Lévesque vient en second. Il est blond, taille moyenne, front étroit, figure rusée, allongée en museau de fouine.

Il purge une sentence de deux ans, pour vol d'un cheval appartenant à M. Jules Prairie, de Chambly, commis le 1er mai 1885. Il est accusé d'avoir déchargé un coup de revolver sur le garde Chartrand avec l'intention de le tuer et de lui infliger des blessures graves; aussi pour tentative d'évasion. Il dit: Je plaide coupable, pour avoir essayé de me sauver du pénitencier, mais je n'ai tiré sur personne.

Napoléon Cadieux, monte en troisième lieu. C'est un québecquois. Blond, trapu et très bourru. Il est condamné à 5 ans pour avoir commis en janvier 1885, un vol avec effraction, ce forçat est accusé d'assaut grave sur M. le préfet Laviolette et de tentative d'évasion. Il plaide non-coupable aux deux accusations.

Napoléon Martel, est un petit bonhomme brun, aux épaules carrées, doué d'une physionomie énergique et très calme. Il a volé à Gaspé, le 15 janvier 1885 et est au pénitencier pour cinq ans. Il plaide coupable à toutes les accusations: Tentative d'évasion et assaut sur les gardes Couvrette et Quillivert.

Alphonse Portelance, a été condamné pour vol le 21 mai 1885. Il est accusé de tentative d'évasion. Il plaide coupable.

Joseph Brouillet est un grand garçon blond et conservant encore sous la livrée jaune et brun les allures d'un dude. Il a volé à Joliette et est au pénitencier pour trois ans.

Alphonse Desjardins, petit, rachitique, maigre, grands yeux, fatigué par l'habit. Emprisonné pour vol. Coupable de tentative d'évasion.

Louis Viau! A ce nom, un murmure s'élève de l'auditoire, tout le monde s'agite, les huissiers crient: silence, les regards se tournent vers la boîte, le boulet roule sourdement et Viau se dresse en face du tribunal.

Le hardi fugitif promène un regard fier sur l'auditoire, avec un sourire sur les lèvres, et rejette sa tête en arrière, laissant voir les muscles de son cou vigoureux. Il répond d'une voix ferme: non-coupable, aux accusations d'évasion, de tentative d'évasion et de tentative de meurtre sur le député-préfet Télesphore Ouimet.

M. H. C. Saint-Pierre, comparaît pour l'accusé et demande que le proces soit différé à ce matin, parce qu'il n'a pas eu le temps d'avoir d'entrevue avec son client qui a requis ses services le matin.

M. Davidson—Vous auriez dû avoir le temps...!

M. Saint-Pierre—J'ai la défense de cet homme et il a droit à la protection de la loi comme tout citoyen.

La cour ajourne la cause à 2 heures p.m.

Pierre Lévesque subit son procès sur l'accusation de tentative de meurtre. Il choisit un jury français composé de MM. Z. Barbeau, B. Vinette, Maxime Longtin, Jos. Coupal, Joseph Houlé, David Coupal, Ismaël Houlé, Vital Rousseau, Victor Ste Marie, Théophile Maher, Alexandre Brossard, Ambroise Lévesque.

M. Ouimet, C. R. avocat de la couronne, dans son exposé de la cause aux jurés, dit que le 24 avril, une révolte éclata au pénitencier de Saint Vincent de Paul. Les détenus révoltés ont préparé une échelle avec des pontres, puis se sont dirigés vers le mur, mais ont rencontré le député préfet T. Ouimet et le garde Chartrand qui les ont obligés de retraiter.

Télesphore Ouimet, député-préfet du pénitencier de Saint-Vincent de Paul, donne son témoignage et dit que depuis le 28 avril, il agit comme préfet *pro tempore*; en vertu d'un ordre du gouvernement. Cette nomination a été nécessitée par la maladie de M. le préfet Laviolette. Il est gardien légal des archives du pénitencier. Il produit l'ordre d'un juge des sessions de la paix enjoignant au préfet de garder Lévesque.

Le 24 avril dernier, il y a eu une tentative générale d'évasion au pénitencier de Saint-Vincent de Paul. Le témoin n'était pas dans l'enceinte alors; il était en dehors des murs au sud. Il était alors quatre heures et quart environ. Il entendit un coup de feu d'un des gardes du mur. Il était à trois ou quatre cents pieds du mur, entre le presbytere et l'église.

En arrivant il aperçut un bout d'une échelle dépassant le mur.

Une planche de 10 pouces de large protégeait les révoltés qui tiraient d'en haut.

Viau et Peters étaient seuls au haut de l'échelle. Le garde Chartrand était à 60 pieds environ du mûr. Il tirait, je me suis approché de lui; dit le témoin, Viau et Peters tiraient sur nous. Le jardinier était dans les environs. Le garde Labelle était sur le mur d'enclos en arrière du presbytère à 150 pieds environ de l'endroit où était l'échelle. Viau est monté deux fois, a déchargé son arme et Lévesque est monté en troisième lieu. Le garde Chartrand tira un coup de carabine. Peters s'est jeté en bas de l'échelle. Lévesque a alors paru au haut de l'échelle un pistolet à la main. Il a tiré trois coups de pistolet. Le garde Labelle a alors tiré un coup de carabine et une balle a traversé le chapeau du prisonnier à la barre.

Il avait un pistolet de 38, à cinq coups. Levesque était assez près pour tuer Chartrand.

Au moment de la transquestion, le prisonnier demande un avocat, puis personne n'offrant ses services, il déclare qu'il n'est monté qu'au milieu de l'échelle.

A la demande de la cour, M. l'avocat Loranger, jr, comparaît pour l'accusé Lévesque.

On a été averti par le garde No 3 que les détenus portaient une echelle vers le mur. Nous avons suivi à peu près la bande vers l'endroit désigné. J'étais à 60 pieds du mur. J'ai vu paraître l'échelle, puis la tête de Viau, ensuite Peters. J'ai alors dit à Viau que s'il essayait de descendre en dehors du mur, il n'irait pas plus loin qu'au pied du mur. Viau a retraite. Là, par avertissement, j'ai envoyé un coup de carabine en l'air. Il est revenu armé de pistolets; trois secondes après avec Peters, détenu pour la vie. Ils ont tiré entre sept ou huit coups sur moi. J'entendais siffler les balles. Je n'ai pas vu Lévesque. Il n'y a que Viau et Peters qui ont tiré. J'ai été blessé. C'est Viau qui m'a blessé. La balle m'a traversé la cuisse. Dans le moment, j'étais seul. Après avoir été blessé, la première personne que j'ai vue, a été le député-préfet, à qui j'ai remis ma carabine. J'ai tiré trois coups, dont un après avoir été blessé. Après le dernier coup, je me suis levé et à 30 pieds environ, j'ai rencontré M. Ouimet. Il était sans arme. J'ai vu Labelle de trente à quarante pieds en arrière de moi, sur un mur d'enclos.

Il ne s'est pas écoulé plus de quatre à cinq minutes du moment que j'ai vu l'échelle jusqu'au moment de ma retraite. Je suis encore malade des suites de cette blessure.

En transquestion, le témoin dit: Les trois ou quatre coups de pistolets que j'ai entendus après avoir été blessé n'étaient pas pour moi. J'étais à quatre-vingt-dix pieds. Les pistolets des gardes portent à cette distance.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Sentences des détenus du pénitencier

La séance est reprise à 2.30 p.m.

On continue le procès de Joseph Lévêque. Le substitut du procureur-général dit qu'il retire l'action contre le prisonnier pour tentative de meurtre, vû la contradiction qui existe entre les dépositions des témoins entendus et l'absence de deux autres témoins.

Le juge en chef donne instruction au jury d'acquitter le prisonnier sur le premier chef d'accusation. Le prisonnier est acquitté.

Le même prisonnier est décrété d'accusation pour avoir assailli le garde Plouffe au pénitencier de Saint-Vincent de Paul.

Il plaide coupable en disant qu'il avoue avoir lié les mains et les jambes du garde, mais qu'il n'a fait de mal à personne.

Il dit qu'il ne jouit pas d'une bonne santé et pour cette raison il voudrait que la sentence ne fut pas trop sévère.

Le juge en chef dit que le prisonnier était un des meneurs de la révolte. Il s'était emparé des armes des gardes et il s'en était servi contre eux.

Le crime est très grave et mérite un châtiment.

Le maximum de la peine est trois années de pénitencier. La cour sera indulgente en le condamnant à deux années de pénitencier de plus pour le premier crime.

Quant à la troisième accusation celle d'avoir assailli ses gardes, la cour réserve sentence.

Alphonse Desjardins, un des détenus du pénitencier qui a plaidé coupable d'avoir assailli ses gardes et tenté de s'évader est condamné à trois années de pénitencier.

Alphonse Portelance qui a plaidé coupable de tentative d'évasion du pénitencier est condamné à une année de pénitencier.

Joseph Brouillet, qui a plaidé coupable au même chef d'accusation, dit qu'il voudrait voir mitiger sa sentence parcequ'il a abandonné ses compagnons pendant la révolte et qu'il s'est sauvé dans la boutique des tailleurs.

Il est condamné à un an de pénitencier.

Napoléon Martel coupable du même crime, est condamné à trois années de pénitencier.

En prononçant ces sentences la cour réserve ses sentences sur les autres chefs d'accusations portées contre les condamnés.

John Fernandez paraît à la barre et plaide non-coupable d'avoir le 15 mars dernier volé neuf bonnets de fourrure à MM. Gnaedinger et Cie. Son procès est fixé à aujourd'hui.

Alfred Lord paraît à la barre pour subir son procès sous la prévention d'avoir volé des pendules. Il est acquitté.

M. Sarrazin comparaît pour l'accusé.

Un jury est assermenté dans le but d'acquitter Lord sur une autre accusation de même nature.

Sur motion de M. Ouimet, la cour décide que tous les prisonniers qui ont reçu leurs sentences partiront immédiatement pour le pénitencier.

Les accusés Viau, Monday et Cadieux resteront dans la prison commune jusqu'à ce que la couronne soit prête à faire leur procès.

A six heures la Cour s'ajourne.

TAPISSERIE! TAPISSERIE

Avis à la population de Hull

M. Euclide Parent vient d'ouvrir un nouveau magasin de Tapisserie, Peintures, Huiles, Vernis, etc...

Ayant reçu un assortiment assez complet de tapisseries de toutes sortes et pour tous les goûts, et contenant les patrons les plus nouveaux que vous pourrez acheter à 25 pour cent meilleur marché qu'à Ottawa.

Une visite est gracieusement sollicitée, au No 168 Rue Main, dans le Bloc de Poulin.

EUCLIDE PARENT.

Importation nouvelle

Je viens de recevoir un grand chix d'objet pour *Souvenir de la Communion* tels que, Livres, Images, Chapelets, Médailles.

Aussi une variété d'autres beaux articles, lesquels constituent un assortiment complet pour la Librairie, et que je vendrai à bon marché.

P. C. GUILLAUME

No 455 Rue Sussex, et Coin des rues Sussex et York.

P. S.—Afin de donner plus de facilités à mes pratiques, j'ai ouvert un magasin au coin des rues York et Sussex ou je m'occuperai particulièrement des ventes en gros.

Les Vinaigres.—La *Lotion Persienne* remplace avantageusement tous les vinaigres de toilette connus, et de plus c'est la meilleure eau de beauté pour blanchir la peau et rafraîchir le teint.

Chez M. Laurent Duhamel vous trouverez un assortiment de viandes fraîches de toutes sortes au quartier et à la livre, livrées à domicile, M. Duhamel remercie ses nombreuses pratiques et le public en général de l'encouragement qu'on lui a accordé jusqu'à ce jour. Une visite est respectueusement sollicitée.

Aucune Dame d'Ottawa

Ne devrait manquer d'aller visiter la

Pyramide des CHAPEAUX

—DANS LA—

VITRINE

CHEZ

WOODCOCK.

Verdons en détail plus bas que les prix coûtants.

39 RUE SPARKS.

Thomas Leblanc,

TAILLEUR

vient d'ouvrir une boutique de tailleur au Nos. 537 et 539, au magasin de M A. D. Richard, rue Sussex.

Toutes commandes exécutées avec promptitude et coupe garantie.

N. B.—Hardes fines une spécialité.

Pour les Incendiés.

M. E. G. Laverdure, marchand de fer, rue William, Ottawa, offre du clou à $2.50 le quart, pour les incendiés de Hull seulement.

Aussi peintures, couplets, huile, mastic, ferronneries à une réduction considérable,

Pour les Incendiés.

NOUVEAU MAGASIN

DE

PEINTURE et TAPISSERIES

50,000 Rouleaux de Tapisseries des derniers goûts viennent d'être reçus par le soussigné. Ces Tapisseries, nouvellement importées, sont toutes de nouveaux desseins, et se vendent à des prix très modérés.

Peintures, Huiles, Pinceaux, Blanchissoirs, Vernis, etc.

ASSORTIMENT COMPLET.

Peintures délayées, prêtes à poser, de toutes les couleurs.

No. 108 Rue Rideau,

Vis-à-vis le magasin de T. Birkett.

J.-Bte. DUFORD.

16 avril 1886—3m

LA MACHINE A COUDRE

de l'époque; quelle est-elle? Tout le monde devrait savoir ou sait que c'est la

"New Williams"

qui tient le haut du marché.

Mesdames, examinez là avant d'aller acheter ailleurs.

Vendue seulement par

C. McDIARMID,

163, rue Spark.

Ottawa, 11 mai, 1886. 1a

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

Route de la Malle Royale, des Passagers et du Fret entre le Canada et la Grande Bretagne, et Route directe entre l'Ouest et tous les points du bas du St-Laurent et de la Baie de Chaleurs, aussi le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, l'Ile du Prince Edouard, le Cape-Breton, Terreneuve, les Bermudes et la Jamaïque.

Des nouveaux et élégants chars-palais gréés de buffet et chars-dortoirs font partie de chaque train-express.

Les passagers qui s'en vont en Angleterre ou sur le Continent européen peuvent prendre le paquebot de la malle chaque Samedi avant-midi à Halifax, en partant de Toronto Mercredi après-midi.

Les expéditeurs de grains et de marchaddises trouveront au port d'Halifax toutes les commodités desirables pour l'embarquement de leurs effets.

Depuis des années, l'expérience a démontré que l'Intercolonial et les lignes de paquebots qui font le service entre Halifax et Londres, Liverpool et Glasgow, aller et retour, constituent la voie la plus rapide entre le Canada et l'Angleterre pour le transport du Fret.

Toutes informations relatives aux taux de transport de fret et de passagers peuvent être obtenues en s'adressant à

E. KING, Agent de billets,
No. 27, rue Sparks, Ottawa.

ROBERT B. MOODIE,
Agent pour les passagers et le fret de l'Ouest, 93 bloc Rossin, rue York, Toronto.

D. POTTINGER,
Surintendant général.

Bureau du chemin de fer,
Moncton, N. B., 13 Nov. 1

Quelques uns des avantages

DES

CELEBRES

AMERS INDIGENES,

—LE—

POPULAIRE TONIQUE STOMACHIQUE.

1er **Avantage**—Les "Amers Indigènes" sont à la portée de toutes les bourses. Le pauvre peut en faire usage, et le riche ne peut pas les remplacer avec son argent. Avec un paquet de 25cts. on prépare 3 ou 4 grandes bouteilles d'Amers de trois semiards.

2e **Avantage**—Les "Amers Indigènes" ne contiennent aucun minéral, mais seulement des plantes de nos campagnes, comme houblon, pissenlit, rhubarbe, et quinze autres plantes les plus populaires.

3e **Avantage**—On peut en prendre à volonté sans aucun danger

4e **Avantage**—Les "Amers Indigènes" agissent sur les intestins, et sont un puissant purificateur du sang.

5e **Avantage**—Pour ouvrir l'appétit, et aider la digestion, les "Amers Indigènes" sont sans égal.

LOTERIE NATIONALE

—DE—

M. LE CURÉ A. LABELLE

VALEURS DES LOTS

Première série	$50,000.00
GROS LOT	$10,000.00
Deuxième série	$10,000.00
GROS LOT	$2,500.00

GRAND TIRAGE FINAL

—DES—

LOTS

DE CETTE LOTERIE

Le 11 AOUT prochain

Les Gros Lots seront tirés

Hatez-vous d'acheter vos Billets

COUT DU BILLET

Première série	$1.00
Deuxième série	25 cts

Pour obtenir des billets, s'adresser soit en personne, soit par lettres enregistrées au secrétaire S. E. LEFEBVRE, No. 19 rue St Jacques.

Envoyez 5 cts pour port et enregistrement de l'envoi des billets. (Etats-Unis 8 cents)

Pour garnir les Maisons.

Nous venons de recevoir un assortiment de

TAPIS de BRUXELLES

—ET DE—

TAPISSERIE

Voyez-les avant d'acheter.

Harris & Campbell,

RUE O'CONNOR.

FONDE EN 1837

OURNEAUX A CIMENT ET A CHAUX DE HULL

Le soussigné attire l'attention des entrepreneurs et des autres intéressés sur les merites du

CIMENT DE HULL

et son adaptation pour les travaux de maçonnerie exposés à subir l'influence de l'eau. Le soussigné peut fournir les certificats des ingénieurs et des entrepreneurs les plus éminents. La manière de s'en servir est donnée sur chaque baril.

Bardeaux de Pin a vendre a bon marché

Les commandes par le télégraphe ou autrement sont remplies promptement.

C. B. WRIGHT, Hull, P.Q

VENANT D'ETRE REÇUES

10,000

ROULEAUX DE TAPISSERIES

De tous genres et de tous prix.

Aussi, assortiment complet et varié de

Peintures, Huile, Mastic,

Et tous les articles qui d'ordinaire font partie d'un magasin de ce genre.

Tous les ouvrages sont exécutés sous la surveillance même de M. Philibert.

Une visite est sollicitée

G. PHILIBERT

PEINTRE.

208 RUE DALHOUSIE, OTTAWA.

PORTRAITS

GRANDE REDUCTION

Photographies grandeur

CABINET

$2.00 par doz.

CHEZ

Dorion & Delorme

140 Rue Sparks et 569 Rue Sussex

Coin de la rue Rideau.

OTTAWA.

P. S.—Satisfaction garantie.

Tapis, Tapis, Etc

MAISON DE TAPIS

D'OTTAWA.

Ayant le plus grand assortiment, les meilleures valeurs, et les plus bas prix en fait de

Tapis, Prelarts, Rideaux,

Corniches, Pôles, Garnitures et Meubles de toute sorte,

à la

MAISON DE TAPIS D'OTTAWA

148 Rue SPARKS.

SHOOLBRED et Cie.

Ottawa.

CHEMIN DE FER

"CANADA ATLANTIC"

LA

VOIE LA PLUS COURTE

ENTRE

OTTAWA ET MONTREAL

Et tous les points à l'est.

4 CONVOIS A PASSAGERS 4

Tous Les Jours

AVEC

CHARS PULLMAN.

Raccordement à la gare Bonaventure, de Montréal, avec le chemin de fer Grand Tronc, Vermont Central, et les trains du chemin de fer Delaware et Hudson, dont les lignes s'étendent jusqu'aux Provinces maritimes, et aux villes de Nouvelle Angleterre, Troy, Albany et New-York.

A partir du 29 Juin 1885, les trains circuleront comme suit:

Partant d'Ottawa.	Arr. à Montréal.
8.00 a.m.	11.30 a.m.
4.50 p.m.	8.20 p.m.

Part. de Montréal.	Arr. à Ottawa
8.45 a.m.	12.20 p.m.
4.30 p.m.	8.20 p.m.

Tous les convois à passagers se rendent directement à Montréal, sans changement de char ni de locomotive et indépendamment de tous les autres trains du Grand Tronc.

Les trains quittant Ottawa à 8 heures du matin se raccordent au Coteau avec le train direct pour Toronto et toutes les stations intermédiaires qui arrive à Toronto à 10 heures du soir.

Le train partant de Montréal à 8.45 du matin se raccorde avec l'express de nuit venant de Boston et New-York viâ Springfield, quittant Boston viâ Lowell à 7.00 p.m., viâ Fichburg à 6.00 p.m. et New-York à 4.30 p.m., arrivant à Montréal à 8.25 du matin.

CHEMIN DE PREMIERE CLASSE

ET RAILS NEUFS EN ACIER

Les passagers pour le Sud et l'est changent de chars à la gare Bonaventure à Montréal où leur bagage est transféré sans frais extra et sans que le passager ait à s'en occuper.

Le bagage est chéqué pour n'importe quel endroit.

Les billets et tout autre renseignement peuvent être obtenus aux bureaux du Grand Tronc, rue Sparks, et au dépôt des billets, rue Elgin.

Le départ et l'arrivée des trains sont réglés d'après l'heure du 75ème méridien.

D. O LINSLEY,
Géran

A. G. PEDEN,
Agent gén. des passagers.

Ottawa 22 août 1884.